

# Nouvelles de Rome

par Maubert

Nous continuons la reproduction des commentaires d'actualité religieuse parus dans *L'Acampado* (bulletin du prieuré de Marseille de la Fraternité Saint-Pie X, numéro 126 – mai 2017).  
Le Sel de la terre.

## **N'est-ce pas un devoir de chercher à être reconnu officiellement par le pape ?** (2<sup>e</sup> partie)

**L**ES RAISONS avancées dans la première partie [voir *Le Sel de la terre* 102, p. 191 et suivantes.] mettent en évidence la nature du problème : celui de la collaboration avec la hiérarchie actuelle de l'Église. Pour bien répondre à notre question, il faut rappeler que l'Église est une société, et qu'une société se définit par la fin qu'elle poursuit. L'Église est la société instituée par Notre Seigneur Jésus-Christ en vue de sauver les âmes ; autrement dit, en vue d'établir le règne de Notre-Seigneur sur les intelligences, les cœurs et les institutions.

Or, est-ce vraiment là ce que poursuivent les hommes d'Église depuis le Concile ?

Pour répondre à cette question, il nous semble indispensable d'interroger le Concile lui-même sur le but qu'il assigne à l'Église (l'union du genre humain dans le pluralisme). Il est important de souligner que ce but est dans la lettre du Concile, ce dernier étant la boussole des hommes d'Église. Il nous sera ensuite facile de savoir si nous pouvons cautionner ce but en y collaborant. Enfin, nous verrons comment la Rome actuelle veut nous l'imposer.

Tout le problème est faussé à la base, dans cet exposé. Les problèmes doctrinaux soulevés par le Concile sont d'une gravité exceptionnelle : implicitement, c'est la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ qui en est l'enjeu. Or, ces problèmes sont relégués au rang de « points de discussion ». Dès lors, ce n'est plus qu'une question de « réconciliation ». On se réconcilie après une dispute, après une mésentente. Or, il s'agit pour nous de tout autre chose, et certainement pas d'une dispute.

Pour le Vatican, il s'agit d'établir un climat de confiance et de respect mutuel : c'est-à-dire que chacun respectera les positions de l'autre : c'est de nouveau le pluralisme. Adieu le combat de la foi !

Par conséquent la « pleine communion » n'est rien d'autre que la « fraternité pluraliste ». Nous ne pouvons accepter un tel langage. Accepter d'entrer dans ce processus, ce serait tout droit faire nôtre la vision du problème exposée par Mgr Pozzo, donc par le Vatican. On touche ici à la confession de la foi. Celle-ci devient nécessaire au salut « quand, par omission de cette confession, on soustrait à Dieu l'honneur qui lui est dû, ou bien au prochain l'utilité qu'on doit lui procurer. [ ... ] Là où la foi est en péril, n'importe qui est tenu de divulguer aux autres sa foi, soit pour les instruire, soit pour réprimer l'impertinence des infidèles ». ( II-II, q. 3, a. 2, *corpus* et ad 2. Voir aussi le canon 1325 – CIC 1917.) Or, entrer dans ce processus, c'est mettre la lumière de la foi sous le boisseau.

- *Surmonter les obstacles*

Ils sont de deux ordres : « celui doctrinal » et « celui de l'attitude mentale et psychologique ».

– D'abord *l'obstacle doctrinal*. Il s'agit bien sûr du Concile. Pour Mgr Pozzo, tout le problème viendrait de la confusion entre le Concile et son esprit : le premier serait bon, et le second mauvais. Cette distinction est fallacieuse. Paul VI, à de nombreuses reprises, s'est réclamé de l'esprit du Concile dans ses réformes. Il a même consacré certaines catéchèses du mercredi à approfondir « l'esprit du Concile » (Voir par exemple ses audiences dans la *Documentation catholique* 1545, p. 702, 703, 705, etc.). Cet esprit est donc indissociable de la lettre du Concile.

Puis Mgr Pozzo affirme faussement que la FSSPX ne rejetterait que le second (l'esprit) mais accepterait le premier (le Concile) ! et que, quoi qu'il en soit, « même après la pleine réconciliation », on pourra continuer à en discuter.

En attendant, continue-t-il, il faut rechercher une *convergence* sur les trois points nécessaires à la pleine communion : l'intégrité du *Credo*, le lien des sacrements et l'acceptation du magistère suprême de l'Église. Or, dit Mgr Pozzo, sur ces trois points, la FSSPX serait d'accord.

Sur le *Credo*, oui (et encore, les mots ont-ils le même sens pour eux et pour nous ? On peut en douter. Qu'entendent-ils par exemple, par ré-

## Ecclésiologie conciliaire

### • *Le pluralisme*

Le Concile a donné une nouvelle définition de l'Église, qui serait « le sacrement [...] de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain. » (Constitution *Lumen gentium* n°1.) L'Église catholique ne s'identifierait plus purement et simplement avec l'Église du Christ :

Cette Église, dit le Concile, comme société constituée et organisée en ce monde, c'est dans l'Église catholique qu'elle subsiste [*subsistit in*], gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques qui sont en communion avec lui, bien que des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de ses structures, éléments qui, appartenant proprement par don de Dieu à l'Église du Christ [et non à l'Église catholique], appellent par eux-mêmes l'unité catholique. [LG n°8.]

Autrement dit, l'Église du Christ est plus vaste que l'Église catholique ; cette dernière a la totalité des moyens de salut ; mais les autres « Églises » séparées en ont aussi. (C'est en tout cas l'interprétation authentique donnée par le Saint-Siège le 29 juin 2007, texte dans la *Documentation catholique* 2385, p. 717-720.) Ces dernières sont unies à l'Église catholique, mais pas pleinement (LG n°15). Quant aux religions non chrétiennes, la suite du texte affirme, de façon plus ou moins voilée, qu'elles sont porteuses de salut (LG n°16). D'où la notion nouvelle et fautive de « communion pleine » et de « communion imparfaite ». Le décret sur l'œcuménisme est encore plus clair : « L'esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir [des communautés séparées] comme de moyens de salut. » (Décret *Unitatis redintegratio*, n°3) <sup>1</sup>. Si donc toutes les religions sont des moyens de salut, que recherche l'Église catholique d'après le Concile ?

Il faut que tous les hommes, désormais plus étroitement unis entre eux par des liens sociaux, techniques, culturels, réalisent également leur pleine unité dans le Christ ! [LG n°1.]

Bref, elle doit réaliser l'unité du genre humain,

*en rendant* [celui-ci] *conscient*, par l'unification grâce à la science et au progrès, de l'unité que l'Incarnation aurait déjà réalisée ontologiquement (avec le salut garanti à tout le monde). Il ne s'agit donc plus de convertir les âmes, mais de prendre conscience – moyennant le « dialogue » – du fait que le salut est déjà réalisé (implicitement !) et que l'unité qui s'est produite dans le Christ doit se *superposer* à celle produite par le développement profane [c'est-à-dire

<sup>1</sup> — Pour la réfutation de ces erreurs, on se reportera aux Actes du III<sup>e</sup> Congrès théologique de *Si Si No No*, « La tentation de l'œcuménisme », Publications du Courrier de Rome, Versailles, 1999, notamment p. 48 sq.

dans la société civile], en le portant à son accomplissement dans cette *nouvelle unité du genre humain* <sup>1</sup>.

Annonçant la scandaleuse réunion interreligieuse à Assise, Jean-Paul II disait :

La tâche œcuménique vise précisément à ce but ; réaliser l'Église comme sacrement d'une unité symphonique de multiples formes d'une unique plénitude, à la ressemblance de l'unité trinitaire, source et base de toute unité. [Cité dans *Fideliter* 50, p. 3.]

Ce langage séduit par le luxe des images ; mais, comment peut-on parler de « symphonie », là où l'on n'entend qu'une « cacophonie » de propositions contradictoires ?

Le principe sous-jacent à cette nouvelle conception de l'Église est le pluralisme, suivant lequel pourraient coexister pacifiquement des doctrines contradictoires, toutes réduites au rang d'opinions. Personne n'aurait la vérité, mais chacun en aurait des parcelles. Ce principe est exprimé à travers cette formule chatoyante : « L'unité dans la diversité ». Il faudrait plutôt parler d'« union bancaire des contradictoires ».

#### • *Jugement catholique sur le pluralisme*

Le pluralisme met sur le même plan la vérité et l'erreur. Or, rien n'est plus injurieux pour la vérité qu'un tel traitement. Ainsi s'exprimait déjà Pie VII déplorant la Charte de 1814.

Notre douleur, dit-il, s'accroît à la lecture de l'article 22, qui non seulement permet la liberté des cultes et de la conscience, mais promet protection à cette liberté et aux ministres de divers cultes. Il ne faut pas vous démontrer quelle *blesure mortelle* cet article porte à la religion catholique en France. Car dès que l'on affirme la liberté de tous les cultes sans distinction, l'on confond la vérité avec l'erreur et l'on met sur la même ligne que les sectes hérétiques et la perfidie juive, la sainte et immaculée épouse du Christ, l'Église en dehors de laquelle il n'y a pas de salut <sup>2</sup>.

Dans le même sens, le cardinal Pie disait :

Condamner la vérité à la tolérance, c'est la forcer au suicide. L'affirmation se tue, si elle doute d'elle-même ; et elle doute d'elle-même, si elle laisse indifféremment la négation se poser à côté d'elle. Pour la vérité, l'intolérance c'est le soin de la conservation, c'est l'exercice légitime du droit de propriété. Quand on possède, il faut défendre, sous peine d'être bientôt entièrement dépouillé. [...] Partout le vrai ne supporte pas le faux, le bien exclut le mal,

<sup>1</sup> — « La tentation de l'œcuménisme », *ibid.*, p. 138-139. Intervention du professeur PASQUALUCCI.

<sup>2</sup> — Cité dans Mgr DELASSUS, *La Conjuration antichrétienne*, chapitre 16.

l'ordre combat le désordre. [...] C'est la condition de toute vérité d'être intolérante ; mais la vérité religieuse étant la plus absolue et la plus importante de toutes les vérités, est par conséquent aussi la plus intolérante. [...] Jésus-Christ a envoyé ses apôtres prêcher toutes les nations, c'est-à-dire, renverser toutes les religions existantes, pour établir l'unique religion chrétienne par toute la terre, et substituer l'unité du dogme catholique à toutes les croyances reçues chez les différents peuples. Et, prévoyant les mouvements et les divisions que cette doctrine va exciter sur la terre, il n'est point arrêté et il déclare qu'il est venu apporter non la paix mais le glaive, allumer la guerre non seulement entre les peuples, mais dans le sein d'une même famille, et séparer, quant aux conditions du moins, l'épouse croyante de l'époux incrédule, le gendre chrétien du beau-père idolâtre. La chose est vraie, et le philosophe a raison : Jésus-Christ n'a point subtilisé sur le dogme <sup>1</sup>.

Quant à l'origine du pluralisme, la franc-maçonnerie en revendique la paternité.

Les chrétiens, dit Marsaudon, ne devront pas oublier pour autant que tout chemin mène à Dieu [...] et se maintenir courageusement dans cette courageuse notion de liberté de pensée, qui, on peut vraiment parler là de révolution, partie de nos loges maçonniques, s'est étendue magnifiquement au-dessus du dôme de Saint-Pierre <sup>2</sup>.

Que les ennemis du règne de Notre-Seigneur professent le pluralisme, non seulement nous le déplorons, mais nous le dénonçons. D'où la question : aurions-nous le droit de laisser croire que nous sommes d'accord avec le pluralisme ? Le problème posé est celui de la confession de la foi.

### • *La confession de la foi*

La confession de la foi est l'acte extérieur de cette vertu : par des paroles ou par des gestes, nous signifions extérieurement ce que nous croyons intérieurement. Or, cette profession extérieure est un devoir. « C'est en croyant de cœur qu'on parvient à la justice, dit saint Paul, et c'est en confessant de bouche qu'on parvient au salut » (Rm 10, 10). Ce devoir est un précepte positif, (par opposition aux préceptes négatifs : « ne pas voler, etc. », qui obligent en tous temps et en toutes circonstances), qui, par conséquent, oblige seulement selon les circonstances.

Il y a, dit saint Thomas, des endroits et des moments où [la confession de la foi] est nécessaire au salut : c'est quand par l'omission de cette confession on soustrairait à Dieu l'honneur qui lui est dû, ou bien au prochain l'utilité qu'on doit

---

<sup>1</sup> — Cardinal PIE, *Cœuvres sacerdotales*, Oudin, Paris, 1891, tome 1, p. 359-361.

<sup>2</sup> — Yves MARSAUDON, *L'Œcuménisme vu par un franc-maçon de tradition*, 1964. Mgr Lefebvre ne s'est pas fait faute de signaler cet ouvrage aux Pères conciliaires, pour les mettre en garde. Voir *J'accuse le Concile*, éd. Saint-Gabriel, Martigny, 1976, p. 96.

lui procurer. Par exemple, si quelqu'un, alors qu'on l'interroge sur la foi, se taisait, et qu'on pût croire par là qu'il n'a pas la foi ou que cette foi n'est pas vraie, ou que d'autres par son silence pussent être détournés de la foi. [II-II, q. 3, a. 2].

« Se taire quand on peut répondre, dit saint Bernard, c'est consentir ; et nous savons qu'un même châtement attend ceux qui font le mal et ceux qui lui donnent la complicité du consentement. » (Sermon pour la nativité de saint Jean-Baptiste). En ces circonstances, ne pas professer sa foi, c'est la renier.

Le docteur angélique précise que, lorsque la foi est en péril, « n'importe qui est tenu de la divulguer aux autres, soit pour les instruire ou les confirmer dans la foi, soit pour réprimer l'impertinence des infidèles ». Enfin, si toutefois l'on en espère quelque utilité, il ne faut pas craindre le trouble que causera cette confession parmi les infidèles.

Le code de droit canonique (de 1917, bien entendu) reprend ce devoir de droit divin pour en faire une loi ecclésiastique :

Les fidèles sont tenus de professer ouvertement leur foi dans toutes les circonstances où leur silence, leurs hésitations ou leur attitude signifieraient une négation implicite de leur foi, un mépris de la religion, une injure à Dieu ou un scandale pour le prochain. [Can 1325.]

En conclusion, il nous est impossible d'accepter le principe du pluralisme. L'admettre, c'est renier notre foi. Laisser entendre publiquement que nous l'acceptons, c'est pécher contre la confession de la foi ; c'est renoncer à la royauté de Notre-Seigneur, exclusive des fausses religions ; c'est admettre la nouvelle ecclésiologie conciliaire ; enfin, c'est faire le jeu de la franc-maçonnerie.

Car enfin, que Rome professe ce pluralisme ne nous oblige pas à adhérer à ce principe. C'est comme la République française qui tolère tous les cultes : demander à la mairie la permission de faire une procession, ce n'est pas adhérer au pluralisme républicain. D'où la question : Rome cherche-t-elle à nous imposer son pluralisme ?

### Les intentions romaines de 1988 à 2016

Le 11 juin 1988, à Flavigny, Mgr Lefebvre disait : « Leurs intentions n'ont pas changé, parce que leurs principes n'ont pas changé. » En l'occurrence, il avait dû constater que les autorités romaines avaient gardé leur intention de nous ramener au Concile. Ce qui est logique : on agit d'après ses propres principes.

Près de trente ans plus tard, les principes sont toujours les mêmes, en particulier celui du pluralisme. Peut-on affirmer, d'après les faits, que Rome, durant toutes ces années, et jusqu'à aujourd'hui même, n'a cessé

d'agir selon ces principes avec la Tradition ? C'est ce qu'il faut voir maintenant.

### 1. Jean-Paul II et la commission *Ecclesia Dei*

Déjà avant les sacres, Jean-Paul II avait cherché à obtenir un minimum d'adhésion au Concile. Mais le cas de la commission *Ecclesia Dei* est particulièrement intéressant, car dans le *Motu proprio* du même nom, le pape explique de façon très claire quelle est – pour lui – la place de la Tradition dans l'Église conciliaire.

- *La définition de la Tradition*

Le pape commence par condamner l'acte de Mgr Lefebvre sacrant quatre évêques. Mais il précise tout de suite qu'il ne s'agit pas simplement d'un problème disciplinaire, d'une désobéissance. « A la racine de cet acte », il y a une question doctrinale, à savoir la notion de Tradition.

Dans l'enseignement catholique, la Tradition est une des deux sources de la Révélation, laquelle est close à la mort du dernier apôtre. La Révélation est close, c'est-à-dire qu'elle ne peut s'accroître. La Tradition, comme son nom l'indique, est la simple transmission du dépôt révélé.

Jean-Paul II condamne cette conception, qui ne tient pas compte du caractère vivant de la Tradition qui, comme l'a enseigné clairement le concile Vatican II,

« tire son origine des apôtres, se poursuit dans l'Église sous l'assistance du Saint-Esprit : en effet, la perception des choses aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur, soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des choses spirituelles, soit par la prédication de ceux qui avec la succession épiscopale, reçoivent un charisme certain de vérité. [Const. *Dei verbum* n°8 ; *Motu proprio Ecclesia Dei adflicta* n°4.]

Ainsi, d'après le Concile, la Tradition est vivante, c'est-à-dire qu'elle s'accroît, et par conséquent Vatican II en fait partie. Pour le pape, l'erreur de Mgr Lefebvre est d'avoir arrêté la Tradition à 1962, et ce serait la racine du problème. Effectivement, le nœud du problème est Vatican II, qui est en contradiction avec la tradition catholique. Les deux ne peuvent cohabiter pacifiquement.

Ensuite, Jean-Paul II affirme

la richesse que représente pour l'Église la diversité des charismes et des traditions de spiritualité et d'apostolat qui constitue la beauté de *l'unité dans la variété* : telle est la « symphonie » [le pape utilise le même terme au sujet de l'œcuménisme ; nous l'avons cité plus haut] que, sous l'action du Saint-Esprit, l'Église terrestre fait monter vers le ciel. [*Motu proprio Ecclesia Dei adflicta* n° 5.]

Ainsi, la Tradition catholique n'est plus qu'un « charisme » et une « tradition de spiritualité » parmi d'autres. C'est bien là le principe du pluralisme.

Or, la vraie place de la Tradition catholique, c'est le trône de la reine qui triomphe de ses ennemis, et non une niche dans le panthéon des religions, à égalité avec les faux dieux, y compris les erreurs conciliaires. Or, c'est précisément cette dernière place qui lui est dévolue par le *Motu proprio Ecclesia Dei*.

- *La stratégie Ecclesia Dei*

Après la doctrine, le pape passe aux conclusions pratiques : il lance un appel « à tous ceux qui jusqu'à présent ont été de diverses manières liés au mouvement issu de Mgr Lefebvre, pour qu'ils réalisent leur grave devoir [...] de ne pas continuer à soutenir de quelque façon que ce soit ce mouvement ». Et il fulmine l'excommunication contre ceux qui y adhéreraient formellement.

Le décret déclarant l'« excommunication » de Mgr Lefebvre dit, dans le même sens : « Nous avertissons les prêtres et les fidèles de ne pas adhérer au schisme de Mgr Lefebvre, car ils encourraient *ipso facto* la peine très grave de l'excommunication » (*Fideliter* 65, p. 12). Si les mots ont un sens, cela veut dire que l'excommunication frappe tous ceux qui soutiennent les sacres de 1988 ; ils sont chassés ... de l'Église conciliaire !

Puis il demande aux évêques d'appliquer de façon large l'indult de 1984 envers ces fidèles. Cet indult précisait dans le même sens :

Qu'il soit bien clair que ces prêtres et ces fidèles n'ont rien à voir avec ceux qui mettent en doute la légitimité et la rectitude doctrinale du Missel romain promulgué par le pape Paul VI en 1970 et que leur position soit sans aucune ambiguïté et connue de tous.

C'est-à-dire qu'il fallait reconnaître le principe du pluralisme.

Puis le pape prend « des mesures nécessaires pour garantir le respect de leurs justes aspirations ». Enfin, il établit une commission pour appliquer ce *Motu proprio*.

Entrer dans le système *Ecclesia Dei*, c'est donc *ipso facto* rejeter le concept catholique et « traditionnel » de la Tradition, et ce, malgré toutes les déclarations postérieures en sens contraire.

En effet, Dom Gérard avait affirmé, le 18 août 1988, qu'il avait exigé et obtenu « que nulle contrepartie doctrinale ou liturgique ne soit exigée de nous » (*Fideliter* 65, p. 18). Interrogé sur ce point, le cardinal Mayer rétorquait :

L'affirmation de Dom Gérard n'est pas exacte. Il suffit de se rappeler que l'accord a été négocié *sur la base du protocole du 5 mai*, qui exigeait l'acceptation de la doctrine contenue dans la constitution dogmatique *Lumen Gentium* (n° 25) [et le cardinal rappelle ensuite les autres alinéas]. On ne peut



accepter uniquement les concessions offertes par le protocole et en oublier les obligations ! De même que dans le *Motu proprio Ecclesia Dei* du 2 juillet dernier on ne peut se limiter à voir l'ouverture à de justes aspirations spirituelles et liturgiques et oublier la critique implicite d'un faux concept de Tradition [c'est-à-dire celui que nous défendons !]. » [Cité dans *Fideliter* 67, p. 17.]

Accepter ce *Motu proprio*, c'est faire publiquement une profession de foi pluraliste. C'est donc passer à l'ennemi.

A cette lumière, on comprend mieux certaines affirmations fortes de Mgr Lefebvre au sujet des ralliés. Aujourd'hui où on a peur de leur déplaire ou de les froisser, il est bon d'entendre à nouveau ces paroles :

Tout ce qui leur a été accordé, ne leur a été consenti que dans le but de faire en sorte que tous ceux qui adhèrent ou sont liés à la FSSPX s'en détachent et se soumettent à Rome. [*Fideliter* 79, p. 5.]

Ils nous trahissent. Ils donnent la main à ceux qui démolissent l'Église. [...] Donc, maintenant ils font le travail du diable, eux qui travaillaient avec nous pour le règne de Notre-Seigneur et pour le salut des âmes. [*Ibid.*, p. 6.]

## 2. Benoît XVI

Sous Jean-Paul II, c'était déjà le cardinal Ratzinger qui était responsable du dossier de Mgr Lefebvre. Une fois devenu pape, a-t-il continué avec le même principe du pluralisme ?

Sa lettre du 10 mars 2009 aux évêques de l'Église catholique va nous aider à répondre <sup>1</sup>. Le pape y explique les raisons de la levée des « excommunications » des évêques de la FSSPX.

Benoît XVI commence par rassurer les évêques progressistes : cette mesure était purement disciplinaire. Si la FSSPX veut exercer un ministère légitime dans l'Église, elle doit d'abord accepter « Vatican II et le magistère post-conciliaire des papes ».

Alors, pourquoi la levée des sanctions ?

Était-ce vraiment prioritaire ? Oui, répond le pape. Aujourd'hui où partout la foi s'éteint, la priorité est de la ranimer.

D'où découle, comme conséquence logique, que nous devons avoir à cœur l'unité des croyants. En effet, leur discorde met en doute la crédibilité de ce qu'ils disent de Dieu. C'est pourquoi l'effort en vue du témoignage commun de foi des chrétiens – par l'œcuménisme – est inclus dans la priorité suprême. A cela s'ajoute la nécessité que tous ceux qui croient en Dieu recherchent ensemble la paix, tentent de se rapprocher les uns des autres, pour aller ensemble, même si leurs images de Dieu sont diverses, vers la source de la Lumière c'est là le dialogue interreligieux.

<sup>1</sup> — Voir *Documentation catholique* 2421, p. 318-321.

Ainsi, il y a une priorité : ranimer la foi. Les moyens : l'œcuménisme, le dialogue interreligieux. Et la « réconciliation » avec les traditionalistes fait partie de ce mouvement.

Mais pourquoi aller vers ce frère « qui a quelque chose contre toi » [ce frère, c'est nous] ? Parce qu'il faut éviter les « radicalisations » et « réintégrer leurs adhérents », « réduire les durcissements et les rétrécissements, pour donner ainsi une place à ce qu'il y a de positif et de récupérable pour l'ensemble. [...] Moi-même j'ai vu, dans les années qui ont suivi 1988, que, grâce au retour de communautés auparavant séparées de Rome, *leur climat interne a changé* ; que le retour dans la vaste et grande Église commune a fait dépasser des positions unilatérales et a atténué des durcissements de sorte qu'ensuite en ont émergé des forces positives pour l'ensemble ».

En clair, il s'agit d'une entreprise de récupération de la Tradition au profit de la Révolution conciliaire qui se concrétise dans l'œcuménisme et le dialogue interreligieux. Les mesures de clémence sont là pour atténuer et faire disparaître l'intolérance de la vérité ; finalement, il s'agit d'entrer dans le système de l'Église conciliaire où, selon le principe du pluralisme, chacun respecte l'opinion de l'autre.

### 3. Le pape François

Ce dernier semblait initialement n'avoir que peu d'intérêt pour notre dossier. Néanmoins, les démarches ont continué, et le pape s'y est personnellement impliqué, notamment en concédant aux prêtres de la FSSPX la faculté d'absoudre validement et licitement durant l'année de la miséricorde.

Dans l'entretien déjà cité de Mgr Pozzo avec Zenit le 25 février dernier, on peut encore relever les points suivants.

- *En chemin vers la « pleine communion »*

Le prélat commence par rappeler que « la FSSPX reste dans une situation irrégulière », n'ayant pas encore de statut canonique. « Les membres de la FSSPX sont des catholiques en chemin vers la pleine communion avec le Saint-Siège ». Cette communion existera quand interviendra la reconnaissance canonique de la Fraternité.

Puis, il fait le bilan du chemin déjà parcouru. Il constate que les contacts entre la commission *Ecclesia Dei* et la FSSPX « ont favorisé le développement d'un climat de confiance et de respect mutuel, qui doit être la base d'un processus de rapprochement ». « Nous sommes maintenant à un stade que je crois constructif et propre à obtenir la réconciliation souhaitée. » Dans cette perspective, les points de divergences ne doivent pas être considérés « comme des murs insurmontables, mais comme des points de discussion qui méritent d'être approfondis. »

demption ?). En revanche, nous n'admettons pas la réforme liturgique touchant tous les sacrements, et surtout la messe ; nous persistons à affirmer que le *Novus Ordo Missae*, quoique non invalide en soi, est mauvais. Quant au « magistère suprême de l'Église », l'expression est ambiguë ; nous rejetons le magistère post-conciliaire.

Enfin, concernant les points de *divergence* (l'oecuménisme, la liberté religieuse), ce seraient, explique Mgr Pozzo, des questions pastorales et d'ordre prudentiel sur lesquelles la discussion est légitime.

– Ensuite, il y a *l'obstacle de l'attitude mentale et psychologique* : il s'agit de « passer d'une position de confrontation polémique et antagoniste à une position d'écoute et de respect mutuel, d'estime et de confiance ». Le prélat « pense que le rapprochement entrepris a donné des fruits, en particulier pour ce changement d'attitude par les deux parties ». « Le Saint-Père a encouragé la commission pontificale *Ecclesia Dei*, dès le début de son pontificat, à poursuivre cette méthode. »

Rien de surprenant que cette tâche soit dévolue à ladite commission. En effet, les prêtres qui y adhèrent doivent prononcer cette formule :

A l'égard de quelques points de doctrine enseignés par le concile Vatican II, ou à l'égard des institutions postérieures relatives soit à la liturgie, soit au droit canon, et qui semblent à quelques-uns difficilement ou nullement conciliables avec les déclarations du magistère précédent, je m'oblige à suivre la ligne positive d'une étude et d'une communication avec le Siège apostolique, en évitant toute note polémique. [Cité dans *Le combat de la foi* 176, p. 13.]

C'est à ce même état d'esprit que Rome veut aujourd'hui nous conduire. Le procédé est très habile. Il donne l'impression qu'on ne nous demande plus d'adhérer à Vatican II, et, de fait, il n'est plus requis de l'accepter explicitement. Cependant, en cessant la « confrontation » et la « polémique », autrement dit le combat de la foi, on passe à une attitude de « respect »<sup>1</sup> ; c'est-à-dire qu'on reconnaît comme valable l'opinion romaine sur ces « questions pastorales » – ce qui revient à reconnaître la possibilité d'une cohabitation pacifique avec Vatican II. Souvenons-nous de la parole du cardinal Pie : « L'affirmation se tue si elle doute d'elle-même ; et elle doute d'elle-même si elle laisse indifféremment sa négation se poser à côté d'elle. » Cesser la dénonciation de l'erreur, c'est admettre qu'elle est acceptable ; c'est donc admettre implicitement Vatican II. (En bonne logique, le terme « inacceptable » a pour contradictoire « acceptable » ; tandis que le terme contraire est : « devant être accepté ». Or, l'opposition la plus radicale est la première (la contradiction). Admettre que Vatican II est acceptable, c'est donc ruiner radicalement tout notre combat.)

1 — Bien sûr que nous respectons les personnes ; mais ici, le terme « respect » est mis en opposition avec la « confrontation polémique » : il s'agit donc bien de cesser les attaques contre les erreurs professées par les hommes d'Église, le pape compris.

Notons la curieuse ressemblance entre cette démarche où l'on recherche ce qui nous unit plutôt que ce qui nous divise, et la démarche œcuménique : la méthode est identique.

## Conclusion

Il est impossible de chercher à être reconnus officiellement par la hiérarchie de l'Église catholique encore imbuë des faux principes, et spécialement du pluralisme (lequel est consubstantiel à la religion conciliaire), car il est impossible de ne pas être en même temps intégré dans le système qui découle de ces principes. Accepter de telles propositions, c'est « subtiliser sur le dogme », c'est collaborer aux œuvres mauvaises de la hiérarchie néo-moderniste, c'est cautionner ses entreprises. Aux yeux de tous, une reconnaissance canonique voudra dire que nous sommes d'accord avec elle.

C'est ce qu'avait compris Mgr Lefebvre en 1988, lorsqu'il écrivait à Jean-Paul II :

Les colloques et entretiens avec le cardinal Ratzinger et ses collaborateurs, bien qu'ils aient eu lieu dans une atmosphère de courtoisie et de charité, nous ont convaincus que le moment d'une collaboration franche et efficace n'était pas encore arrivé. [...] Étant donné le refus de considérer nos requêtes et étant évident que le but de cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous, nous croyons préférable *d'attendre des temps plus propices au retour de Rome à la Tradition*. [...] Nous continuerons à prier pour que la Rome moderne, infestée de modernisme, redevienne la Rome catholique, et retrouve sa Tradition bimillénaire. *Alors le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être, et l'Église retrouvera une nouvelle jeunesse.* » [*Le Sel de la terre* 25, p. 153.]

Plus que jamais est d'actualité cette parole du prélat : « Leurs intentions n'ont pas changé, parce que leurs principes n'ont pas changé. » (Conférence à Flavigny, 11 juin 1988.) Leurs principes – ceux du pluralisme – sont toujours les mêmes ; par conséquent, ils cherchent à nous intégrer à leur système pluraliste. Il faut attendre que ces principes aient été rejetés, autrement dit, que les hommes d'Église se soient convertis.

Nous n'avons jamais voulu appartenir à ce système qui se qualifie lui-même d'Église conciliaire, et se définit par le *Novus Ordo Missae*, l'œcuménisme indifférentiste et la laïcisation de toute société. Oui, nous n'avons aucune part, *nullam partem habemus*, avec le panthéon des religions d'Assise ; notre propre excommunication par un décret de votre Éminence [le cardinal Gantin] ou d'un autre dicastère n'en serait que la preuve irréfutable. Nous ne demandons pas mieux que d'être déclarés *ex communione* de l'esprit adultère qui souffle dans l'Église depuis vingt-cinq ans, exclus de la communion impie avec les infidèles.

Nous croyons au seul Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ, avec le Père et le Saint-Esprit [...].

Être donc associés publiquement à la sanction qui frappe les six évêques catholiques, défenseurs de la foi dans son intégrité et son intégralité, serait pour nous une marque d'honneur et un signe d'orthodoxie devant les fidèles. Ceux-ci ont, en effet, un droit strict à savoir que les prêtres auxquels ils s'adressent ne sont pas de la communion d'une contrefaçon d'Église, évolutive, pentecôtiste et syncrétiste. [Extrait de la « Lettre ouverte au cardinal Gantin », signée par tous les supérieurs de districts et de séminaires de la Fraternité, le 6 juillet 1988. *Fideliter* 64, p. 11.]

« Quiconque aime la vérité déteste l'erreur, dit Ernest Hello [...] ; cette détestation de l'erreur est la pierre de touche à laquelle se reconnaît l'amour de la vérité. »

« Une erreur et un mensonge qu'on ne prend point la peine de démasquer acquièrent peu à peu l'autorité du vrai », dit Charles Maurras.

« Ne pas résister à l'erreur, c'est l'approuver ; et la vérité est opprimée quand elle est défendue mollement. » (Phrase attribuée au pape Innocent III) <sup>1</sup>.



---

<sup>1</sup> — Ces trois citations viennent de la brochure d'Arnaud DE LASSUS, *Aide-mémoire sur le concile Vatican II*, AFS supplément au n° 221, juin 2012, p. 32.

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**